

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

25 FÉVRIER 2019
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 25 février 2019 à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest, situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents : Maire: Monsieur Beny Masella
 Conseillers: Monsieur Dino Mazzone Siège 1
 Madame Elizabeth Ulin Siège 2
 Madame Colleen Feeney Siège 3
 Madame Maria Torres Siège 4

Aussi présents : Maître Raffaella Di Stasio, Directrice générale,
 Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Quinze (15) résidents et visiteurs y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
#20190225-001

Le Maire déclara la séance ouverte à 20h00.

2. Accueil des visiteurs

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 février 2019 tel que modifié ci-après:

- En ajoutant le point 16 b): **Avis de motion et dépôt du projet de règlement établissant la rémunération des membres du Conseil et qui remplacera le règlement n° 2006-001.**

Adoptée à l'unanimité
#20190225-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes:

- Séance ordinaire du 28 janvier 2019;
- Séance spéciale du 8 février 2019.

Adoptée à l'unanimité
#20190225-003

5. Correspondance

a) Justice Canada (protection contre les crimes commis avec des armes de poing, fusils d'assaut et armes semi-automatiques)

Le 29 janvier 2019, le Conseil des ministres du premier ministre, Justin Trudeau, accusa réception du Règlement #20180926-005 par lequel le Conseil de Ville, de concert avec d'autres municipalités, avait demandé que le gouvernement du Canada interdise la possession privée d'armes de poing, d'armes d'assaut et d'armes semi-automatiques et qu'il renforce, pour les citoyens ordinaires, les critères d'éligibilité et d'acquisition.

b) Transports Québec (mise à jour de l'étude sur la sécurité – secteur du chemin Avon)

Le 11 février 2019, le Directeur du projet Turcot au sein du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification, accusa réception de la résolution #20181217-013 (2) concernant l'impact du nouveau projet de développement résidentiel sur l'avenue Brock Sud sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce, et avisa la Ville qu'à son avis la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Ouest ont compétence sur les rues de leurs villes et que les deux villes doivent parvenir à un accord au sujet de la direction de la circulation sur l'avenue en question.

6. Rapport du Maire

Le Maire Masella mentionna que l'Association des municipalités de banlieue avait pris position contre le Centre de compostage dans l'arrondissement de Saint-Laurent pour plusieurs raisons: 1- la Ville de Montréal n'avait pas divulgué depuis plusieurs mois les informations financières concernant ce projet avant de l'inscrire à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'agglomération ; 2- le prix dépasse de beaucoup les estimations établies en 2013 et en 2017; 3- Le projet s'appuie sur le plan de 2009 qui n'a pas encore été validé. En conséquence, l'AMB a demandé à la Mairesse Valérie Plante de clarifier ces questions et de différer la décision. Sur un autre sujet, le Maire a encouragé tous les résidents, qui désiraient lui poser des questions, à venir aux réunions ordinaires du Conseil, à venir au Café avec le Maire, à communiquer avec lui par courriel ou par téléphone, mais pas par Facebook qu'il n'utilise pas. Le prochain Café avec le Maire se tiendra le 21 mars.

7. Première période de questions du public

À 20h08, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général.

Sean Hanrahan se plaignit d'une contravention qu'il avait reçue pour avoir stationné sa voiture dans la rue. Il expliqua qu'il lui était impossible de laisser sa voiture dans son entrée à cause des rénovations en cours dans sa maison. Il ajouta que les places de stationnement étaient souvent occupées par les résidents de Notre-Dame-de-Grâce. Il se demandait si la Ville pouvait contrôler cette situation en vérifiant l'adresse d'origine des détenteurs de permis. À l'invitation du Maire, le Lieutenant Demetrios Georgiou de la Sécurité publique a répondu en expliquant que la solution la plus simple était d'obtenir un permis de jour lui donnant le droit de stationner dans la rue. Le Maire promit de prendre en considération les sujets soulevés qu'il jugea pertinents.

David Superstein fit des commentaires très positifs sur l'excellent travail de déneigement exécuté par le Service des Travaux publics pendant les conditions hivernales difficiles. Il suggéra l'acquisition par la Ville d'un équipement pour dégager la glace des tuyaux d'évacuation pour éviter les problèmes d'inondation. D'autre part, à son avis, le projet Royalmount sera un cauchemar en ce qui a trait à la circulation. Le maire a répliqué que la solution passera par le raccordement des parties nord et sud du boulevard Cavendish, ce qui permettra d'atténuer les effets indésirables du projet en question.

Cynthia Nichols se plaignit du non-ramassage de ses déchets, de son recyclage et de son compostage. Elle voulait plus d'informations sur la modification du règlement sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). La conseillère Feeney expliqua que des modifications mineures ont été apportées afin de corriger ou d'ajuster le libellé et afin d'ajouter une nouvelle section sur le secteur commercial de l'avenue Westminster. La résidente a dit qu'elle souhaitait améliorer l'efficacité écologique de sa maison et voulait savoir s'il y avait des incitatifs qui pourraient

l'aider. La conseillère Feeney a répondu qu'à son avis il n'y en avait pas, mais elle a invité la résidente à contacter l'Inspecteur des bâtiments.

George Hilal voulait connaître les intentions de la Ville concernant les mesures d'atténuation de la circulation dans le secteur au sud d'Avon. Entre autres, il avait entendu parler de l'extension du bord du trottoir au coin Courtney et Brock. Le Maire a répliqué qu'il y a eu un appel d'offres, mais que le prix même du soumissionnaire le plus bas dépassait l'estimation des coûts et que le projet était en suspens. Après avoir pris connaissance du projet de développement résidentiel au Motel Raphaël, la Ville doit prendre en considération ce nouveau facteur qui aura un impact majeur sur la situation. Pour cette raison, la Ville a demandé une mise à jour de l'étude sur la sécurité qui est déjà en marche. Le Conseiller Mazzone ajouta qu'il fallait aussi tenir compte d'une autre municipalité qui était impliquée dans la situation. Le résident a demandé si on pouvait modifier le sens de la circulation sur Brock pour que cette rue devienne une rue à double sens. Le Maire a dit qu'il ne croyait pas que cela soit possible.

La première période de questions prit fin à 20h38.

8. Contrats et Greffe

a) Entente concernant un mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) relativement à l'achat de produits d'assurance contre les cyber-risques

ATTENDU que, conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. ch. C-19), la Ville de Montréal-Ouest souhaite se joindre à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance contre les cyber-risques, pour la période 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest convienne de se joindre au regroupement d'achats mis sur pied par l'UMQ, en vue de l'octroi d'un contrat pour l'obtention de couvertures d'assurance contre les cyber-risques, et ce pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 juillet 2024.

2) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurances contre les cyber-risques », dont copie est jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

3) Que la Ville accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement d'achats puisse demander, par résolution, à une date ultérieure et sous les mêmes conditions, son adhésion audit regroupement, à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes les conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence, et assume les frais requis par l'UMQ, étant entendu et compris que l'ajout d'un nouveau membre ne devra pas se faire s'il dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Adoptée à l'unanimité
#20190225-004

b) Protocole d'entente avec Concertation Montréal (MTElles)

ATTENDU que Concertation Montréal, en collaboration avec la Coalition montréalaise des Tables de quartier et Relais-femmes, mène le projet Participation égalitaire des femmes à la vie démocratique municipale et communautaire (ci-après « MTElles »), lequel est financé par le ministère fédéral des Femmes et de l'Égalité des genres (2017-2020);

ATTENDU que ce projet vise à promouvoir la participation des femmes dans les opportunités de participation et consultation citoyennes sur le territoire de l'Agglomération de Montréal;

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest souhaite s'investir afin d'améliorer de manière continue et concertée les mécanismes à sa disposition permettant aux citoyennes et aux citoyens de prendre part aux débats et aux décisions qui concernent le développement de leur communauté;

ATTENDU que Montréal-Ouest souhaite s'améliorer plus particulièrement sur les axes suivants :

- diffusion de l'information et communications;
- mobilisation et autonomisation;
- structures et mécanismes de consultation;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte de conclure un protocole d'entente avec Concertation Montréal pour les fins énoncées au préambule de la présente résolution.
- 2) Que la Directrice générale, Me Raffaella Di Stasio, soit autorisée à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la ville de Montréal-Ouest et à en assurer la mise en œuvre.

Adoptée à l'unanimité.
20190225-005

c) Heure de la Terre 2019

ATTENDU que l'événement international annuel « Une Heure pour la Terre » est par le Fonds mondial pour la nature;

ATTENDU que cet événement a pour finalité de conscientiser l'opinion publique à l'importance des économies d'énergie afin de combattre les changements climatiques;

ATTENDU qu'en 2018, plus de 7 000 municipalités dans 188 pays se sont jointes à cette initiative;

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte de fermer toutes les lumières non essentielles pendant une (1) heure le samedi 30 mars 2019 à partir de 20h30.
- 2) Que tous les résidents Montréal-Ouest soient invités à en faire autant en s'unissant à cette initiative.
- 3) Que la Ville de Montréal-Ouest invite toutes les municipalités de l'île de Montréal à participer à l'événement Heure de la Terre 2019.

Adoptée à l'unanimité
#20190225-006

9. Administration et finances

a) Approbation des déboursés - 24 janvier au 21 février 2019

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 24 janvier au 21 février 2019, totalisant 877 927 05 \$, soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité
#20190225-007

b) Délégation de pouvoirs pour le mois de février 2019

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de février 2019.

Adoptée à l'unanimité
#20190225-008

10. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

- 1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 20 février 2019.
- 2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
76-78 Ronald	Remplacement d'une fenêtre et d'une porte par une porte-fenêtre;
147 Ballantyne Nord	Remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre;
25 Brynmor	Remplacement du toit;
239 Brock Nord	Remplacement de la porte d'entrée avant.

- 3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	Projet
51 Westminster Nord	Installation d'enseignes commerciales.

Adoptée à l'unanimité
#20190225-009

11. Sécurité publique

a) Comité de circulation et de sécurité publique – constitution

ATTENDU que le Conseil souhaite créer des comités consultatifs concernant différents enjeux municipaux;

ATTENDU que de tels comités peuvent être des outils de gestion et de prise en compte des préoccupations de la population et être utiles pour tirer profit de l'expertise de membres de la société dans l'analyse de situations problématiques;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Dino Mazzone, Conseiller, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

- 1) De créer officiellement le Comité de circulation et de sécurité publique (CCS) de Montréal-Ouest, dont la mission consistera à discuter des problèmes courants en matière de circulation et de sécurité publique sur le territoire de la Ville et de faire des recommandations écrites au Conseil par l'entremise de rapports écrits quant aux besoins actuels et futurs.
- 2) De fixer comme suit le mandat et la composition du CCS:

Mandat:

- Étudier les problématiques soumises par le Conseil eu égard à la circulation et à la sécurité publique
- Faire des recommandations pour maximiser la sécurité des résidents.

Composition: (la parité étant un objectif)

- Un ou deux membres du Conseil municipal;
- Cinq résidents nommés par résolution chaque année ;
- Lieutenant de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité
#20190225-010

12. Ressources humaines

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

13. Nominations

a) Désignation du maire suppléant

NOTE Les dernières personnes chargées des fonctions de Maire suppléant, à partir de la plus récente, furent les Conseillères Colleen Feeney, Maria Torres, Elizabeth Ulin et le Conseiller Dino Mazzone.

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) Que le Conseiller Dino Mazzone soit nommé à titre de Maire suppléant pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 2019.

2) Que le Conseiller Dino Mazzone soit aussi désigné pour remplacer, au besoin, le Maire Beny Masella au Conseil d'agglomération et qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à ce propos, si nécessaire, au Conseil d'agglomération.

3) Que cette nomination prenne effet le 1^{er} avril 2019.

Adoptée à l'unanimité
#20190225-011

14. Rapport des Conseillers

a) Siège Numéro 3

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

b) Siège Numéro 4

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment.

c) Siège Numéro 1

Dino Mazzone, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

d) Siège Numéro 2

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

15. Dépôt de documents

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

a) Adoption du Règlement n° 2019-002 – Règlement amendant le règlement n° 2012-005 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

ATTENDU que le projet de règlement a déjà été déposé à une séance précédente du Conseil et mis à la disposition du public en vertu de la loi;

ATTENDU que le but et la portée du présent règlement ont été expliqués pendant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que le Règlement n° 2019-002, intitulé « Règlement amendant le règlement n° 2012-005 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité
#20190225-012

b) Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement établissant la rémunération des membres du Conseil et qui remplacera le règlement n° 2006-001

Le Maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « **Règlement établissant la rémunération des membres du Conseil et qui remplacera le règlement n° 2006-001** ».

Ledit le projet de règlement fut déposé au Conseil et mis à la disposition du public.

17. Seconde période de questions du public

À 21h13, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

Kadeja Lefebvre dit avoir déjà envoyé un courriel pour exprimer ses opinions et préoccupations sur les modifications proposées à l'égard du Règlement sur le PIIA. La conseillère Feeney a noté que ces préoccupations ont été partagées à la fin du processus de consultation publique et que le Conseil pouvait soit retarder l'adoption du règlement afin de veiller à l'intégration de ces préoccupations, soit l'adopter ce soir et de prendre en considération d'autres modifications à un stade ultérieur. Cette dernière option fut choisie. Elle ajouta que l'orientation particulière qui était l'objet des préoccupations de la non-résidente ne constituait pas une norme comme tel parce que le PIIA a pour objectif de définir des objectifs qualitatifs plutôt que de strictes obligations. La non-résidente dit avoir compris que le dialogue se poursuivrait tout en ajoutant que dans le passé certains commerces ont payé des amendes pour avoir contrevenu à certaines dispositions des règlements, ce qui constituait le vrai motif de ses préoccupations.

Beverly Lai voulait mettre en lumière l'importance du compostage. Le Maire Masella observa que plus la Ville réduisait les matières résiduelles dans les sites d'enfouissement plus elle recevait de compensation monétaire du gouvernement. Il y a donc un véritable intérêt. La Conseillère Ulin fut d'accord en observant que dans certaines rues on déployait plus d'efforts par rapport à d'autres rues.

Kadeja Lefebvre désirait savoir s'il y avait une liste de matières à composter acceptables tout en indiquant que certains commerces ne contribuent pas autant qu'ils devraient parce qu'ils ne le savent pas. La Conseillère Ulin répliqua qu'à l'exception d'excréments et d'emballages en plastique, presque toutes les matières organiques résiduelles étaient acceptables. Le Maire s'engagea à faire envoyer des précisions par courriel aux commerçants.

18. Levée de la séance

À 21h28, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
#20190225-013

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier *Archives -20190225*